

LES PRIX ACTUKIDS DE LA COMMUNICATION JUNIOR 2010

REGLEMENT



La 4ème édition des PRIX ACTUKIDS DE LA COMMUNICATION JUNIOR visent à récompenser les annonceurs et leurs agences pour l'efficacité et la créativité de leurs campagnes, mais aussi pour le respect de l'éthique dans la conception des messages : prise en compte des capacités de jugement particulières de l'enfant, refus de l'incitation à la surconsommation... Il s'agit de récompenser également les supports de communication, notamment pour leur qualité éditoriale, et les nouvelles licences qui s'imposent dans l'univers médiatique jeunesse.

Un jury composé de spécialistes du monde de l'enfance et de la communication décernera 3 Prix pour récompenser :

- la meilleure campagne de communication ciblant les enfants,
- le meilleur média Jeunesse/Famille (chaîne TV, presse, site web),
- la licence ayant le plus fort potentiel de développement.

Participation

Le concours des PRIX ACTUKIDS DE LA COMMUNICATION JUNIOR 2010 est ouvert à toutes les sociétés et à leurs agences de conseil en communication ou de gestion de licences.

Pour participer, il suffit de télécharger et de remplir un ou plusieurs bulletins d'inscription sur le site internet accessible à l'adresse www.actukids.com, et de le(s) renvoyer, accompagné(s) des éléments requis et du règlement des droits de participation d'un montant de 145 € TTC (121,24 € HT), au plus tard le 16 décembre 2009, par voie postale à l'adresse :

ActuKids
Les Prix de la Communication Junior
11 rue Saint-Lazare
75009 PARIS

Un bulletin d'inscription accompagné des éléments complémentaires requis (visuels, etc.) et du règlement des droits de participation constituent un dossier de participation (ci-après « Dossier »).

Les participants peuvent inscrire un Dossier à plusieurs Prix simultanément, et peuvent également inscrire plusieurs Dossiers à un même Prix.

Les Prix

1 – Prix de la Communication et de la Publicité Junior 2010

A - Critères

Le Prix récompense une campagne de communication ciblant le public jeunesse, diffusée en média (TV, presse, affichage, web...) ou orchestrée hors média (PLV, jeu-concours, street marketing, site web, packaging...) durant l'année 2009, selon trois critères :

- L'efficacité de la campagne
- La créativité de la campagne
- Le respect de l'éthique dans la conception et la diffusion de la campagne : prise en compte des capacités de jugement particulières de l'enfant ; non incitation à la surconsommation...

B - Conditions de participation

- La campagne doit avoir été diffusée en France en média ou hors média (promotion sur les lieux de vente, jeux concours, opération promotionnelle, street marketing...) durant l'année 2009 ;
- La campagne doit s'adresser directement aux enfants ou aux parents.

C – Eléments à joindre au Dossier

Pour être valables, les Dossiers concourant pour le Prix de la Communication / Publicité Junior 2010 devront inclure impérativement au moins un élément visuel de la campagne ou de l'opération sur CD-Rom compatible PC et sur format papier.

2 – Prix du Média Jeunesse/Famille 2010

A - Critères

Le Prix récompense un support média (chaîne de télévision, titre de presse, site web) en cours de diffusion, selon les critères suivants :

- La qualité éditoriale et artistique du support
- L'adéquation du support avec les attentes des enfants et/ou des parents

B - Conditions de participation

- Le support doit être en cours de diffusion au moment du dépôt du Dossier de participation ;
- Le support doit s'adresser directement aux enfants et/ou aux parents.
- Chaque dossier ne peut contenir qu'un seul support.

C – Eléments à joindre au Dossier

Pour être valables, les Dossiers concourant pour le Prix du Média Jeunesse 2010 devront inclure impérativement les éléments suivants :

- Pour une chaîne de TV : un spot de présentation de la chaîne sur CD-Rom compatible PC ou DVD
- Pour un titre de presse : 2 exemplaires du magazine (identiques ou de différentes éditions)
- Pour un site Web : L'url du site

3 – Prix de la Licence Junior 2010

A - Critères

On entend par « licence » toute propriété (marque, personnage, univers graphique...) dont les droits dérivés sont commercialisés selon le respect d'une charte graphique et/ou éditoriale.

Le Prix récompense une licence dédiée au public des enfants de moins de 13 ans, dont l'exploitation de la charte graphique est commercialisée sur le marché français au moment du dépôt du Dossier de candidature, selon quatre critères :

- L'originalité du concept de la licence et sa capacité à séduire son public
- L'originalité, la richesse et la qualité de la charte graphique de la licence
- L'adéquation de la licence avec les attentes du public

B - Conditions de participation

- Les droits dérivés de la propriété doivent être en cours de commercialisation en France à la date de dépôt du Dossier.
- Il n'est pas obligatoire que les produits dérivés de la licence soient déjà en cours de commercialisation au moment du dépôt de dossier de candidature
- La licence doit s'adresser à un public d'enfants âgés de moins de 13 ans.

C – Eléments à joindre au Dossier

Pour être valables, les Dossiers concourant pour les Prix de la Licence Junior 2010 devront inclure impérativement au moins un élément visuel de la charte graphique de la licence sur CD-Rom compatible PC et sur format papier.

Droits de participation

Les droits de participation sont fixés à 145 € TTC (121,24 € HT) par Dossier. Une facture sera adressée en retour, par e-mail, à l'adresse électronique inscrite sur le bulletin d'inscription.

Clôture des inscriptions

La date limite d'envoi des Dossiers complets (incluant règlement des droits de participation et éléments complémentaires requis) est fixée au mercredi 16 décembre 2009.

Le Jury

Le Jury, composé de professionnels de l'univers de l'enfance et de la communication, se réunira après la clôture des inscriptions pour désigner le Dossier vainqueur de chacun des Prix.

La composition du Jury est diffusée sur le site internet accessible à l'adresse www.actukids.com.

ActuKids se réserve le droit de refuser l'inscription d'un Dossier au concours s'il considère qu'au moins l'un des membres du Jury a un intérêt à favoriser le Dossier concerné.

Récompenses

Chacun des 3 PRIX ACTUKIDS DE LA COMMUNICATION JUNIOR ne récompense qu'un seul Dossier, et n'est donc décerné qu'à une seule société participante.

Les vainqueurs des PRIX ACTUKIDS DE LA COMMUNICATION JUNIOR gagnent :

- Le droit d'utiliser dans leur communication la mention « Vainqueur des PRIX ACTUKIDS DE LA COMMUNICATION JUNIOR 2010 », en précisant le Prix obtenu, ainsi que le label des Prix ActuKids de la Communication Junior 2010 dont les éléments graphiques leur seront remis.
- La mise en avant de leur récompense dans la lettre de veille ActuKids durant 5 jours consécutifs et sur le site internet ActuKids.com durant 15 jours consécutifs.
- Une semaine de publicité (hors création) sur la lettre de veille quotidienne ActuKids.com (bandeau 650x200 pixels - emplacement 2 - sous le sommaire – durant l'année 2010 – date à définir en fonction des disponibilités)
- Des espaces de communication sur certains outils des partenaires du concours

Toute utilisation du logo et de l'appellation « PRIX ACTUKIDS DE LA COMMUNICATION JUNIOR 2010 » par les gagnants devra être validée au préalable par la société GLSJ Communication.

Éléments joints aux Dossiers

Les participants accordent aux organisateurs des PRIX ACTUKIDS DE LA COMMUNICATION JUNIOR le droit d'utiliser et de diffuser les éléments joints à leur Dossier dans le cadre de la mise en œuvre et de la promotion de l'événement.

Aucun élément joint aux Dossiers ne sera restitué aux participants en fin de concours.

Organisation / Contacts

Les PRIX ACTUKIDS DE LA COMMUNICATION JUNIOR 2010 sont organisés par la société GLSJ Communication, editrice du service ActuKids.

Pour toute demande d'information, contacter :

ActuKids – Les Prix de la Communication Junior – 11 rue Saint-Lazare F-75009 Paris - Tel : 01.42.60.55.20.